

LICENCE mention

ISC

Informatique - Sciences de la Cognition

DEMANDE D'ADMISSION

AVEC OU SANS VALIDATION D'ACQUIS

Demande d'autorisation d'inscription en :

<input type="checkbox"/> Licence 1 ^{ère} année
<input type="checkbox"/> Licence 2 ^{ème} année renforcement « Sciences Cognitives »
<input type="checkbox"/> Licence 3 ^{ème} année parcours « Sciences Cognitives »
<input type="checkbox"/> Auditeur libre

Nom :		Epoque :	
Prénoms :			
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		Né(e) le :	
		A :	
Nationalité :			
Adresse :			
N° Téléphone fixe :		E-mail :	
N° Téléphone portable :			
N° National Etudiant (ou I.N.E.) : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
<i>OBLIGATOIRE pour les étudiants déjà inscrits en université française et les personnes titulaires du Baccalauréat depuis 1995</i>			

Baccalauréat - série :	Année d'obtention :	Département :
Dernier diplôme préparé :		
Dernier diplôme obtenu (ou diplôme le plus élevé possédé) :		

Avez-vous déjà été inscrit à l'Université Nancy 2 ? NON OUI

Si oui, N° Etudiant :

Avez-vous déjà été inscrit dans une autre université française ? NON OUI

Si oui, remplir la demande de transfert p. 3

<p>Cadre réservé (Administration)</p> <p><input type="checkbox"/> ADMISSION</p> <p><input type="checkbox"/> VALIDATION DES ACQUIS</p> <p><input type="checkbox"/> TRANSFERT</p>	<p>TOUT DOSSIER DOIT ETRE DEPOSE IMPERATIVEMENT AVANT LE :</p> <p>1^{er} JUILLET 2009 pour examen avant le 10/07/09 ;</p> <p>1^{er} SEPTEMBRE 2009 pour examen avant le 10/09/09.</p>
--	--

Important si le dossier a été téléchargé :

Nom :

Epouse :

Prénoms :

Cursus complet d'études antérieures sans omission

(Indiquez également les années d'interruption d'études)

ANNEE	DIPLÔME (DEUG, Licence, BTS, DUT, ou enseignements si le dernier diplôme préparé n'a pas été obtenu)	RESULTAT	ETABLISSEMENT
2008 - 2009			
2007 - 2008			
2006 - 2007			
2005 - 2006			
2004 - 2005			
2003 - 2004			
-	Baccalauréat : Série.....		

Souhaitez-vous faire une demande de validation de vos acquis ?

NON

OUI (cochez les cases suivantes après avoir consulté la notice jointe)

- Situation n°1 : vous désirez accéder à une formation dispensée par l'établissement et faire valider vos études, expériences professionnelles et acquis personnels antérieurs
- Situation n°2 : vous désirez valider par la délivrance d'un diplôme universitaire des études supérieures accomplies préalablement
- Situation n°3 : vous désirez valider par la délivrance d'un diplôme universitaire une expérience professionnelle de 3 ans au moins : vous devez, dans ce cas, vous adresser directement à la Formation Continue de Nancy Université (<http://www.fc.nancy-universite.fr/> ou 03.83.68.28.04)

Démarches préalables d'admission pour les étudiants étrangers

Vous devrez être en possession d'une carte de séjour régulière ou d'un récépissé de demande de carte de séjour. Cette pièce devra obligatoirement être fournie au moment de l'inscription.

Pour une 1^{ère} inscription en 1^{ère} ou 2^{ème} année de licence, vous devrez avoir satisfait à la procédure d'admission préalable (dossiers à retirer entre le 15 décembre et le 15 janvier dans les universités en France ou, dans les services culturels des ambassades de France à l'étranger)

Avez-vous satisfait à cette procédure : OUI NON

Etes-vous en possession d'une carte de séjour régulière ou d'un récépissé de demande de carte de séjour ?

OUI NON

Pour une inscription en 3^{ème} année de licence, vous devrez fournir une attestation de Test de Connaissance du Français (TCF).

Afin de faciliter toutes vos démarches, il vous est demandé de déposer le dossier avant le 28 mai 2009.

*Je, soussigné(e), certifie exacts les renseignements portés pages 1 et 2.
J'ai bien pris connaissance que la décision de la commission sera communiquée
uniquement par courrier postal.*

Date et signature

DEMANDE DE 3ÈME INSCRIPTION EN L1

***Public concerné :** étudiant souhaitant s'inscrire pour la troisième année consécutive en L1. L'inscription est subordonnée à un entretien avec le Directeur des Etudes et un conseiller d'orientation. La fiche d'entretien portant avis et signature du responsable rencontré sera remise à la scolarité. Cette fiche d'entretien sera distribuée lors d'une réunion d'information en septembre. Elle pourra également être retirée au service de la scolarité.

NOM	Epouse :	Prénoms :
<input type="checkbox"/> DEMANDE UNE INSCRIPTION pour une troisième année consécutive en L1 de.....		

DEMANDE DE TRANSFERT

***Public concerné :** les étudiants auparavant inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur que l'Université Nancy 2. Vous devez obligatoirement **demander le transfert** de votre dossier universitaire auprès de votre université d'origine.

NOM	Epouse :	Prénoms :
Nom et adresse de l'Université d'origine :		
Pour l'année universitaire 2008-2009, devez-vous repasser des examens de la 2 ^{ème} session de votre université d'origine ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Avez-vous fait la demande de transfert de votre dossier auprès de votre université d'origine ? Si NON, assurez-vous de le demander rapidement.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

1 La Validation des Acquis : application des dispositions du décret n° 85-906 du 23.08.85

Elle permet la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur, **même si vous n'avez pas le diplôme normalement requis pour être autorisé à vous y inscrire**. Cette validation ne vous dispense pas des épreuves de sélection qui existent à l'entrée de certaines formations. Elle **ne vous donne pas d'équivalence et ne vous délivre pas le titre requis** pour accéder à la formation à laquelle la commission vous donnera éventuellement accès.

Peuvent donner lieu à validation :

- *toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ;
- *l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
- *les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Attention : les candidats qui ont été inscrits dans une formation sans avoir satisfait aux épreuves de contrôle des connaissances permettant d'accéder à l'année d'études suivante ne peuvent pas déposer de demande de validation pour être admis dans cette année d'études **avant un délai de trois ans**.

2 La Validation d'Etudes Supérieures : application des dispositions du décret n°2002-529 du 16.04.2002

Elle permet la validation par la délivrance d'un diplôme universitaire des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger.

Peuvent donner lieu à validation toutes études supérieures suivies par le candidat dans un établissement ou un organisme de formation ressortissant du secteur public ou du secteur privé, en France ou à l'étranger, quelles qu'en aient été les modalités et la durée.

Attention : Vous ne pouvez déposer **qu'une seule demande**, pendant la même année civile, **pour le même diplôme** dans un seul établissement, et **3 demandes maximales** pendant la même année civile **pour des diplômes différents**.

Si vous faites une demande de Validation d'Etudes Supérieures, vous vous engagez sur l'honneur à respecter cette clause (complétez alors **OBLIGATOIREMENT** l'engagement sur l'honneur ci-dessous) :

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) : **certifie sur l'honneur** que je ne dépose, au cours de la même année civile, *pour le diplôme de*.....*aucune demande hors de Nancy 2*, et que je ne dépose, au cours de cette même année civile, pas plus de *trois demandes au maximum pour des diplômes différents*.

Date :

Signature :

3 La Validation des Acquis de l'Expérience : application des dispositions du décret n°2002-590 du 24.04.2002 (si vous relevez de ce cas, ce dossier ne vous concerne pas et vous devez vous adresser à Nancy Université - Formation Continue : voir ci-dessous)

Elle permet la validation par la délivrance d'un diplôme universitaire d'une expérience professionnelle de trois ans au moins.

Peuvent donner lieu à validation : les acquis de l'expérience correspondant à l'exercice, continu ou non, pendant une durée cumulée d'au moins trois ans, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé.

Attention : cette procédure relève **directement à la Formation Continue de Nancy Université**, qui assure le suivi individualisé du candidat (informations : <http://www.fc.nancy-universite.fr/> ou 03.83.68.28.00). Son coût était de 775 euros de frais de procédure en 2006 + 25 euros de frais d'inscription sur le site de LUREVA (<http://www.lureva.org>). Un dossier spécifique est à retirer à la Formation Continue de Nancy Université.

NOTICE
DEMANDE D'ADMISSION EN
LICENCE INFORMATIQUE - SCIENCES DE LA COGNITION

TOUT DOSSIER DOIT ETRE DEPOSE
IMPERATIVEMENT AVANT LE

- 1^{ER} JUILLET 2009 POUR EXAMEN AVANT LE 10/07/09
- 1^{ER} SEPTEMBRE 2009 POUR EXAMEN AVANT LE 10/09/09

1. Le guide et le calendrier des procédures doivent être lus attentivement et respectés.
2. **Une demande** doit être déposée **pour chaque filière** sollicitée. Une demande groupée sur un seul dossier ne sera pas prise en considération.
3. Seules les demandes relatives aux formations préparées à l'UFR de Mathématiques et Informatique doivent être adressées à :

Scolarité UFR Mathématiques et Informatique
Université de Nancy 2 - Pôle Lorrain de Gestion
13, rue Michel Ney - CO 75 - 54037 NANCY Cedex
4. Les étudiants doivent anticiper et ne pas attendre d'éventuels résultats de la 2^{ème} session d'examens pour faire leur demande, sous peine de présenter un dossier hors délai.
5. L'inscription administrative se fera par Internet (<http://www.univ-nancy2.fr>) après réception de la notification d'autorisation d'inscription.

Pièces à joindre selon votre situation

1. **Vous n'avez pas poursuivi d'études depuis l'obtention du baccalauréat :**
 - *Photocopie attestée conforme par l'intéressé(e) de la carte nationale d'identité et du relevé de notes du baccalauréat
 - *1 enveloppe petit format affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse

2. **Vous avez effectué vos études uniquement à Nancy 2 :**
 - *1 enveloppe petit format affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse

3. **Vous avez poursuivi des études dans une autre université :** voir demande de validation des acquis p. 4.
N'oubliez pas d'effectuer votre demande de transfert et de renseigner la page 3 du dossier d'admission.

4. **Vous avez effectué des études non universitaires depuis votre baccalauréat :** voir demande de validation des acquis p. 4.

5. **Vous avez des acquis professionnels (minimum 3 ans) :** voir demande de validation des acquis p. 4.

6. **Vous souhaitez vous inscrire en tant qu'auditeur libre :**
 - *Photocopie attestée conforme par l'intéressé(e) de la carte nationale d'identité
 - *1 enveloppe petit format affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse

Demande de 3^{ème} inscription en L1

L'inscription d'un étudiant souhaitant s'inscrire pour une troisième année consécutive en L1 est subordonnée à un entretien avec le Directeur des Etudes et un conseiller d'orientation.

Pièce à joindre :

- *Une fiche d'entretien portant avis et signature du responsable rencontré sera remise à la scolarité.

Demande de Validation des Acquis

Public concerné : toute personne ayant des acquis antérieurs (d'études ou professionnels, en France ou à l'étranger) et désirant s'inscrire à l'Université. Trois types de validation des acquis sont envisageables selon votre situation et votre projet :

Situation n°1

Vous désirez avoir accès à une formation universitaire et faire valider vos études, expériences professionnelles et acquis personnels antérieurs : votre cas relève de la *Validation des Acquis* (décret 85-906 du 23.08.85).

Dépôt d'une "Demande d'admission" avec demande de validation des acquis entre mai et fin septembre.

Cas 1 : La commission pédagogique accorde l'accès à la formation : vous vous inscrivez régulièrement à celle-ci en octobre-novembre et suivez les unités d'enseignements indiquées dans l'arrêté de validation. Attention : l'accès à une formation ne vous délivre pas le diplôme requis pour y entrer.

Cas 2 : La commission pédagogique refuse l'accès à la formation : pas d'inscription possible, ou bien inscription possible dans une autre formation éventuellement indiquée par la commission, en octobre-novembre.

Situation n°2

Vous désirez valider par la délivrance d'un diplôme universitaire des études supérieures accomplies préalablement : votre cas relève de la *Validation d'Etudes Supérieures* (décret 2002-529 du 16.04.02).

Dépôt d'une "Demande d'admission" avec demande de validation d'études supérieures entre mai et fin septembre.

Cas 1 : Le jury valide le diplôme demandé : vous vous inscrivez régulièrement à celui-ci en octobre-novembre et il vous est délivré à la session d'examens suivante (juin). Vous pouvez ensuite vous inscrire au diplôme supérieur si vous désirez poursuivre vos études.

Cas 2 : Le jury de diplôme ne valide pas le diplôme demandé : si vous souhaitez toutefois vous inscrire dans une formation à l'Université, votre dossier passera devant la commission pédagogique de validation des acquis (situation n°1 ci-contre).

Situation n°3

Vous désirez valider par la délivrance d'un diplôme universitaire une expérience professionnelle de 3 ans au moins : votre cas relève de la *Validation des Acquis de l'Expérience* (décret 2002-590 du 24.04.02).

Dépôt d'une "Demande de validation des acquis de l'expérience" pendant l'année, et suivi individualisé par la *Formation Continue de Nancy Université* et un enseignant accompagnateur

Etape 1 : La commission pédagogique décide de vous donner ou non l'accès au diplôme postulé (ou éventuellement à un diplôme inférieur).

Etape 2 : En cas de réponse positive, et si vous acceptez l'accès au diplôme indiqué par la commission, vous vous inscrivez à celui-ci. Le jury de validation examine alors votre dossier et vous valide le diplôme **OU** vous donne une prescription vous demandant de repasser certains enseignements du diplôme ou de vous soumettre à certains tests ou travaux. Dans ce dernier cas, c'est le jury de diplôme qui statuera sur l'attribution finale de celui-ci en juin de l'année universitaire de la demande.

Attention : si vous demandez une validation des acquis de l'expérience professionnelle ou personnelle (Situation n°3 ci-contre), ce qui suit ne vous concerne pas. Vous devez retirer un dossier de "Demande de Validation des Acquis de l'Expérience" auprès de la Formation Continue de Nancy Université et suivre les indications données dans celui-ci.

Pièces à joindre pour la validation des acquis

Situations n°1 et n°2

- 1) une **copie** lisible de la **dernière carte d'étudiant** établie dans un établissement d'enseignement français
- 2) une **enveloppe petit format affranchie** au tarif en vigueur **ET une enveloppe 1/2 format** (17,5 x 24,5) **affranchie** au tarif en vigueur **pour un envoi de 100g** (ou coupons internationaux), toutes deux **libellées au nom et adresse du candidat**.
- 3) une présentation sur papier libre des **motivations du candidat**.
- 4) une **photocopie** de la **carte nationale d'identité**.
- 5) un **relevé détaillé de la scolarité** (relevé de notes des années d'études) effectuée dans l'enseignement supérieur (Université, IUT, BTS, autres écoles).
- 6) une **copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e)¹** du **baccalauréat** ou du titre admis régulièrement en dispense.
- 7) une **copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e)¹** du **relevé de notes du bac**.
- 8) une **copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e)¹** des **titres, diplômes, certificats et tout autre pièce présentés à l'appui de la demande** (les étudiants titulaires d'un D.U.T. doivent joindre l'avis motivé du directeur de l'I.U.T.).

NB : Les copies de documents étrangers seront accompagnées d'une traduction certifiée conforme aux originaux par un service officiel français. Toutes les copies ou traductions certifiées conformes devront être marquées du timbre humide du service certificateur. Une attestation consulaire d'équivalence de diplôme sera également à joindre, dans la mesure du possible. Un Test de Connaissance du Français (TCF) devra être fourni.

¹**Photocopie attestée conforme par l'intéressé(e)** : pour les diplômes et relevés de notes issus d'établissements français, il vous suffit de signer la photocopie vous-même. Vous n'avez pas à faire certifier conforme par les services de la Police ou de la Mairie ou autre.

- 9) **UNIQUEMENT DANS LE CAS DE JUSTIFICATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE** (situation n°1 ci-dessus) :
 - un **curriculum vitae** faisant état des activités professionnelles
 - les **attestations d'emploi**
- 10) **UNIQUEMENT DANS LE CAS DE LA VALIDATION D'ETUDES SUPERIEURES** (Situation n°2 ci-dessus), une *déclaration sur l'honneur* indiquant que le demandeur ne déposera pas d'autre candidature pour la même année et le même diplôme (cf. page 4 du dossier).

Cas particuliers

*L'étudiant inscrit à Nancy 2 l'année précédente (hors IUT) devra joindre uniquement les pièces correspondant aux points 1 et 2 ci-dessus.

*Les étudiants étrangers autorisés à s'inscrire à l'Université Nancy 2 devront, au moment de l'inscription administrative, présenter l'original de la carte de séjour valide ou de la convocation avec photo délivrée par le Service de Police et remettre une photocopie de ce document.

N.B. : Tenir compte des délais imposés pour l'obtention d'un visa long séjour pour études.